

Conseil municipal du jeudi 05 mars 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : PAILLARD Alain, GIRAUD Marc, CHAMPION Kalyne, LAMY Anthony, DESMONTILS Olivier, PESCHÉ Nicole, GAUTHIER Clarisse, PIAU Valérie.

Absents excusés : JULLIOT Alexandre

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2026**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 15 janvier 2026.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **DEL20260305 01 VOTE DU CFU, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Athée, budget annexe « Lotissement des Til-leuls » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE, le compte financier unique 2025 du lotissement « Les Tilleuls » qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2025	24 018.00 €	49 930.00 €	73 948.00 €
Recettes 2025	49 050.00 €	45 378.00 €	94 428.00 €
Résultats 2025	25 032.00 €	-4 552.00 €	20 480.00 €
Report résultats 2024	0.00 €	5 998.49 €	5 998.49 €
Résultat global	25 032.00 €	1 446.49 €	26 478.49 €

DECIDE d'affecter le résultat au BP 2026 comme suit :

↳ Report excédent en fonctionnement (RF/002) : 1 446.49 €

↳ Report excédent en investissement (RI/001) : 25 032.00 €

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DEL20260305_02 VOTE DU CFU 2025, BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Athée, budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

➤ **APPROUVE, le compte financier unique 2025 du budget principal** qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2025	-142 989.83 €	-262 579.13 €	-405 568.96 €
Recettes 2025	49 521.29 €	379 954.63 €	429 475.92 €
Résultats 2025	-93 468.54 €	117 375.50 €	23 906.96 €
Report résultats 2024	16 957.04 €	556 986.55 €	573 943.59 €
Résultat	-76 511.50 €	674 362.05 €	597 850.55 €
RAR - Dépenses 2025	-36 722.31 €		-36 722.31 €
RAR - recettes 2025	32 561.00 €		32 561.00 €
Résultat global	-80 672.81 €	674 362.05 €	593 689.24 €

➤ **DECIDE d'affecter le résultat au BP 2026** comme suit :

- ↻ Report déficit en investissement (DI/001) : 76 511.50 €
- ↻ Affectation recettes d'investissement (RI/1068) : 80 672.81€
- ↻ Report excédent en fonctionnement (RF/002) : 593 689.24 €

➤ **DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

➤ **DEL20260305_03 BUDGET PRIMITIF 2026, BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT, les élus ont été destinataires du projet de budget 2026 du lotissement des Tilleuls.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du lotissement pour l'exercice 2026, Madame le Maire présente le projet de Budget, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses de fonctionnement**24 023.00 €**
 * recettes de fonctionnement**25 469.49 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses d'investissement**49 050.00 €**
 * recettes d'investissement**49 050.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE, le budget primitif 2026 tel que présenté en annexe

➤ **DEL20260305 04 BUDGET PRIMITIF 2026, BUDGET PRINCIPAL**

Conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT, les élus ont été destinataires du projet de budget 2026 du budget principal de la commune d'Athée

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du lotissement pour l'exercice 2026, Madame le Maire présente le projet de Budget, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT946 395.15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT..... 739 653.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE, le budget primitif 2026 tel que présenté en annexe

➤ **DEL20260305 05 DEVIS BEUCHER MENUISERIE AGENCEMENT REMISE EN ETAT PARQUET SALLE DE L'LOUDON**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de **BEUCHER MENUISERIE AGENCEMENT** pour la remise en état du parquet salle de l'Oudon.

Dans le devis N° 531 du 27 janvier 2026 il est prévu :

- **Remise en état parquet**
- **Location machine à poncer**
- **Application produit ECOFIX IMPREGNATION INVISIBLE**

Le montant total du devis est de 5318,05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par 8 voix pour et une abstention :

- **Valider** le devis de **BEUCHER MENUISERIE AGENCEMENT** pour un total de **5318, 05 € HT**
- **Autorise** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20260305 06 DEVIS AKTUAL PAYSAGE AMENAGEMENT PAYSAGER DEVANT LA MAIRIE ET DANS LE BOURG**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de **AKTUAL PAYSAGE** pour l'aménagement paysager devant la Mairie et dans le bourg.

Dans le devis N° 584 du 17 janvier 2026 il est prévu :

- **Aménagement devant la Mairie**
- **Massifs face à l'église**
- **Massifs carrefour lotissement du Prieuré**
- **Remplacement végétaux lotissement des Tilleuls**
- **Massifs route de Cossé**

Le montant total du devis est de 8109,33 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **Valider** le devis de **AKTUAL PAYSAGE** pour un total de **8109, 33 € HT**
- **Autoriser** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20260305 07 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET M. ANTOINE BLUTEAU**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être établie entre la commune et M. Antoine BLUTEAU afin d'établir un inventaire du matériel prêté, ainsi que la mise à disposition gratuite de la parcelle cadastrée C620 et de la licence IV de débit de boissons au profit de M. Antoine BLUTEAU (ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer au preneur pour la réalisation de la présente affaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **Valider** la mise à disposition gratuite du matériel d'équipement pour le commerce suivant inventaire, avec la mise à disposition gratuite de la licence IV et de la parcelle cadastrée C620.

➤ **DEL20260305 08 FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE COSMES 2024/2025**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2024/2025 pour l'école de Cosmes.

Cette participation financière s'élève à 1 695 € par élève de maternelle (1 élève concerné) et 467 € par élève élémentaire (2 élèves concernés).

Soit :

- 1 x 1 695 €
- 2 x 467 €

TOTAL : 2 629 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cosmes.

➤ **DEL20260305 09 FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE SAINT QUENTIN LES ANGES 2025/2026**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2025/2026 pour l'école de Saint-Quentin-les-Anges.

Cette participation financière s'élève à 1 695 € par élève de maternelle et concerne un enfant et 467 € par élève en élémentaire concernant un enfant de la commune.

TOTAL : 1081 € (le montant total est divisé par deux car les parents sont séparés)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Saint-Quentin-les-Anges.

➤ **DEL20260305 10 DEVIS ETS CREPEAU SIGNALISATION MARQUAGE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis des ETS CREPEAU pour la signalisation marquage au sol.

Dans le devis N° 260115 du 27 février 2026 il est prévu :

- **Marquage place de l'église**
- **Marquage route de Livré**
- **Marquage route de Cossé**
- **Marquage route de Craon**
- **Marquage lotissement du Prieuré**
- **Marquage rue de Bel Air**
- **Marquage lotissement de l'Oudon**
- **Marquage lotissement des Tilleuls**

Le montant total du devis est de 2356,25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **Valider** le devis des ETS CREPEAU pour un total de **2356, 25 € HT**
- **Autorise** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEL20260305 11 DEVIS LCA ETUDE THERMIQUE + ETUDE CARBONE + TEST D'ETANCHEITE A L'AIR ET ATTESTATION ENVIRONNEMENTALE/DPE FIN DE CHANTIER LOGEMENTS LOCATIFS LOTISSEMENT DES TILLEULS**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de LCA pour l'étude thermique des logements locatifs lotissement des Tilleuls.

Dans le devis N° 2026/2861 du 16 février 2026 il est prévu :

- **Etude thermique RE2020**
- **Etude carbone simplifiée RE2020**
- **Réalisation 1 mesure de perméabilité à l'air**
- **Réalisation attestation environnementale en fin de chantier**

Le montant total du devis est de 2000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **Valider** le devis de LCA pour un total de **2000, 00 € HT**
- **Autorise** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **DEPART A LA RETRAITE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Un verre de l'amitié est prévu pour le départ à la retraite de la secrétaire de Mairie. La date reste à déterminer.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- 29 personnes sont inscrites au repas de convivialité des 65 ans et plus.
- Lors de la reprise du commerce, le « Petit Athéen » deviendra « l'Athéen Gourmand ». Des travaux de peinture des poteaux intérieurs et extérieurs sont prévus.
- Une nouvelle secrétaire de Mairie arrivera le 04 mai 2026.

La date de la prochaine séance reste à déterminer.

La séance s'est achevée à 22h10 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Nadine MARTIN-FERRÉ



Secrétaire de séance

Marc GIRAUD

